

SIVOS PORT D'ENVAUX CRAZANNES
1 Place des Halles
17350 PORT D'ENVAUX

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Président du Sivos Port d'Envaux Crazannes,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2016_07_05 du 9 juillet 2016 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2021_03_01 en date du 25 mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} mars 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	Mme Anna MICHAUD	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	02-09-26

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 :

La secrétaire du Sivos est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché au siège administratif du Sivos
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Fait à Port d'Envaux , le **11 JUIN 2026**

Le Président
Mathieu BOURRIER

PUBLIÉ LE : **11 JUIN 2026**

